

FLASH

Janvier 2012



Pomponne

www.pomponne.org



Vœux 2012

Samedi 7 janvier, Roland HARLÉ, Maire de Pomponne, présentait les voeux de la Municipalité devant une assistance constituée de représentants de l'Etat, de la Région, du Département, des milieux institutionnels économiques et associatifs ainsi que d'élus et de membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale). Comme le veut la tradition ce fut le moment de dresser le bilan du travail accompli et de tracer les grandes lignes des actions à mener en 2012. Ce fut également le moment de remercier les partenaires et celles et ceux qui, de près ou de loin, ont contribué en 2011 au dynamisme de notre Commune et en particulier les bénévoles qui animent les nombreuses associations pomponnaises.

Une année difficile s'est achevée. Comment qualifier l'année qui débute ?



(Ci-dessous quelques extraits du discours prononcé le 7 janvier par Roland HARLÉ, Maire de Pomponne. Pour lire l'intégralité du texte, rendez-vous sur le site Internet ou adressez une demande écrite en mairie).

“Dans tous les domaines l'année 2011 a été intense. Les projets, réalisations et manifestations n'ont pas manqué. **Au chapitre des grands travaux**, nous nous sommes attachés en priorité à achever les projets inscrits au contrat régional.” En tout début d'année, le restaurant scolaire a donc réouvert ses portes avec une capacité accrue de 40%. Le 25 juin, Monseigneur Albert-Marie de Montléon, Evêque de Meaux, célébrait la cérémonie de réouverture de notre vieille église après plus de deux années de travaux. Enfin, le 1^{er} octobre, les Pomponnais pouvaient découvrir les locaux de leur mairie rénovée et modernisée”. **Requalification de la RD 334** : “2012, je ne sais pas si je dois dire devrait ou devait également

voir le début des travaux de la RD 334 entre le pont en X et la mairie. Les prémices de ce projet remontent à 2002, date à laquelle la requalification et la sécurisation de cette voie a été inscrite dans les mesures compensatoires accordées à la Commune à la suite du passage de la LGV-Est sur son territoire.” Nous avons réouvert le dossier dès 2008 avec le Conseil général, la CAMG et le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable de Lagny et en 2010, un projet définitif était enfin bouclé pour un début de réalisation mi-2011. Las, on découvrirait alors -5 ans après les premières études- que des réseaux souterrains ne permettaient pas de réaliser les travaux prévus. En septembre 2011, cette difficulté aplanie, la CAMG ayant réétudié le tracé de la piste cyclable, plus rien ne s'opposait au commencement des travaux au printemps 2012. Hormis la situation financière du Département... Nous ne pouvons pas méconnaître les difficultés financières du Conseil général qui doit en particulier faire face à une forte augmentation de ses charges en matière de solidarité alors que ses ressources diminuent. Mais les promesses faites aux Pomponnais par l'Etat en 2002 doivent être tenues même si les acteurs ont changé depuis la loi de décentralisation de 2004. Des sommes importantes ont déjà été engagées par la Commune et les différents maîtres d'ouvrage. Elles risqueraient d'être perdues si ce projet venait à être abandonné ou modifié à nouveau.

Il aura fallu moins de 5 ans pour réaliser les 300 km de la LGV. En faudra-t-il trois fois plus pour réhabiliter les 2 km de route départementale promis à Pomponne? Aussi permettez-moi donc de formuler un premier vœu : que les travaux de la RD 334 débutent enfin au printemps 2012 ainsi que tous les acteurs en avaient convenu il y a 4 mois à peine.”

Économies d'énergie : "Tel est le nouveau projet important qui sera porté par la commission Environnement et Développement Durable : l'objectif est de réduire de 30% la consommation énergétique des bâtiments municipaux en installant un système de régulation du chauffage. En 2012, nous allons commencer par notre plus gros poste de consommation qui est le groupe scolaire. Pour cela nous nous appuyerons sur l'expertise de Pierre Choffardet, Conseiller municipal à Dampmart où il a conduit avec succès un projet similaire en 2009. C'est aussi cela l'intercommunalité : le partage des compétences des élus. L'étude est réalisée en partenariat avec un stagiaire en BTS électrotechnique du lycée d'Aulnay sous la direction de ses professeurs.

Côté restaurant scolaire et Centre de Loisirs : "Il faut bien noter que l'accroissement des effectifs constaté en 2011 ne résulte pas de nouvelles constructions puisque celles-ci n'étaient pas encore sorties de terre mais plutôt d'une évolution du mode de vie et des besoins des familles. Nous savons que c'est un sujet qui préoccupe de nombreux Pomponnais. Au-delà de l'augmentation des charges induites, nos infrastructures seront-elles capables de répondre aux besoins des futurs habitants de Pomponne ?

Il est difficile de répondre avec exactitude à cette question car nous ne connaissons pas *a priori* le nombre d'inscriptions qui émanera des futures constructions.

Nos structures d'accueil possèdent encore quelques réserves -le restaurant scolaire a été agrandi et l'école accueillait 4 classes supplémentaires dans les années 90- et nous devrions être en mesure de répondre aux programmes en cours ou prévus à court et moyen termes ("Les bois de la Marne", "Les rives de Pomponne" et "Le Grimpé")". **Transport scolaire** : "Un sujet encore plus brûlant, pour ne pas dire un brûlot, est tombé en cette fin d'année : il s'agit du transport scolaire. Depuis la rentrée 2011, la compétence des transports scolaires est assurée par le Conseil général qui a donc renégocié tous les marchés pour la totalité des circuits du département. En septembre nos enfants ont bénéficié d'un car flambant neuf qui arrive enfin à l'heure. Le revers de la médaille, c'est que le Conseil général nous a tout récemment présenté la facture: en application des nouvelles règles de subventionnement, là où le car scolaire nous coûtait environ 15 000€/an, il nous faudrait désormais déboursier 70 000€ soit près de 5 fois plus. Nous ne pouvons pas décemment consacrer près de 6% des impôts payés par les Pomponnais pour simplement affréter un car scolaire. Nous avons donc dénoncé la convention nous liant au Conseil général et la question de la suppression du transport scolaire à Pomponne est très clairement posée. Permettez-moi donc de formuler un second vœu : que nous trouvions très rapidement une solution acceptable avec le Conseil général pour maintenir ce service essentiel pour de nombreux Pomponnais.

(Extraits du discours des vœux du 7 janvier)

En prélude à Noël

Concert de la chorale Canthorège

L'église de Pomponne était bien pleine le 16 décembre au soir pour le concert de Noël proposé par la chorale Canthorège de Thorigny. Associée pour la circonstance au groupe des Lutéciens (composé de 7 harmonicistes), la quarantaine de choristes placée sous la direction de Noëlle Leroy, a emmené l'auditoire attentif dans un répertoire très varié allant de Bach, Fauré ou Sibélius au Noël alsacien.



Notre belle église rénovée a ainsi résonné ce soir-là de chants religieux et profanes ainsi que de sons d'harmonicas que l'on a moins coutume d'entendre dans un tel lieu.

Exposition de Noël au groupe scolaire



Les enfants de maternelle et de primaire ont, comme chaque année avant Noël, confectionné des objets de décoration qui ont été exposés dans les préaux des deux écoles la semaine précédant le début des vacances

scolaires. Les familles étaient conviées à venir admirer cette exposition avant que les enfants ne prennent possession de leur réalisation qui allait tout naturellement prendre place auprès du sapin familial.



EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF

Prochaines sorties du « Vivre Pomponne » :

Les 20 mars, 19 juin et 7 novembre

Le Flash de rentrée sortira le 4 septembre

Prochain rendez-vous "opération sécurité école" :

Vendredi 17 février

EN BREF EN BREF EN BREF EN BREF

Prochaines échéances électorales :

Election présidentielle : 22 avril et 6 mai 2012

Elections législatives : 10 et 17 juin 2012

Préparation rentrée scolaire 2012/2013

Pré inscriptions et inscriptions du 1^{er} janvier au 31 mars

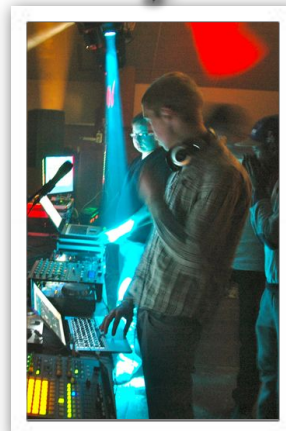
Décembre en fête pour tous les âges

Le mois de décembre est sûrement le mois le plus festif de l'année. Rétrospective d'une période où le Père Noël n'a pas chômé !

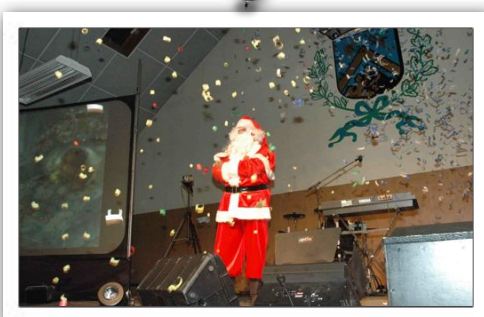
Pour ouvrir les Festivités honneur aux seniors avec leur traditionnel repas de fin d'année qui a eu lieu le jeudi 1^{er} décembre. Pour cette édition 2011, la Commune avait décidé d'élargir les invitations aux personnes nées en 1944 ou avant. C'est donc dans une salle Simon Arnauld bien remplie que fut servi un vrai festin suivi d'un spectacle musical très rythmé sans oublier le grand orchestre de percussions composé de la totalité des invités pour mettre une touche finale à cet après-midi de fête. Cette année ce sont Mme Simon et M. Guillaïn qui ont été mis à l'honneur pour de nombreux services rendus à la Commune. Enfin, les élus ont offert une rose à chaque participante au repas.



Les ados ont ensuite emboîté le pas avec la soirée des jeunes le samedi 10 décembre. Pour cette 4^{ème} édition, Thierry, notre DJ préféré, et François, aux lumières, ont encore une fois mis tout leur talent au service de l'animation. La salle Simon Arnauld s'est alors transformée en méga discothèque et la piste de danse a été occupée jusqu'à minuit. Les jeunes présents se sont déjà donnés rendez-vous pour l'année prochaine.



Ce sont les plus jeunes qui ont bouclé ce calendrier des fêtes à l'occasion d'un casting géant, spectacle proposé par la municipalité de Pomponne avec l'aimable participation du Comité des Fêtes toujours appréciée surtout lors de la distribution de leurs chocolats ! Chansons de tous les âges et quiz associés ont égayé cet après-midi du dimanche 11 décembre qui s'est terminé avec l'arrivée du Père Noël pour la plus grande joie de tous.



En direct de la mairie

La révision du PLU est en chantier

C'est parti pour 18 mois environ ! C'est le délai minimal qui sera nécessaire pour mener à bien le processus de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) dont la première étape vient d'être engagée. En décembre dernier, une première réunion s'est tenue avec le cabinet Greuzat choisi, après consultation, pour accompagner la Mairie dans cette démarche très importante pour notre Commune. Rappelons que le PLU a été adopté par délibération du Conseil municipal le 23 mai 2008 et qu'une première modification a été approuvée lors du Conseil du 24 septembre 2010. Rappelons aussi que notre PLU devra être en totale adéquation avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) dont le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) vient d'être approuvé et devrait entrer en application en 2012 après avis des Personnes Publiques Associées et enquête publique. Nous vous tiendrons informés de l'avancée des différentes étapes de la révision de notre PLU par les canaux habituels (Vivre Pomponne, site internet, vitrines d'affichage dans la Commune et en Mairie). Des réunions d'information vous seront proposées au moment des étapes-clés.

Chasse aux sangliers sur la Commune : vous vous interrogez ?

Les battues administratives sont décidées par le Préfet sur proposition de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) qui suit l'évolution des populations d'animaux sauvages. Leur but est d'éviter leur prolifération en milieu urbain et surtout de réduire les risques d'accidents routiers sur la RD 334 et l'A104. La chasse est conduite sous la direction d'un lieutenant de louveterie désigné par le Préfet et effectuée par des chasseurs bénévoles. Tous les frais (véhicules, munitions, etc..) sont à la charge du lieutenant. La venaison ne fait l'objet d'aucune commercialisation. C'est le lieutenant de louveterie qui décide de sa destination : récupération par les chasseurs ou équarrissage. Sur requête du Préfet, **nous avons l'obligation de mettre à disposition les moyens municipaux pour l'organisation de la chasse** et d'assurer la sécurité routière lors de son déroulement. La dernière battue à Pomponne s'est déroulée le 14 décembre à la Pomponnette, conjointement avec la commune de Vaires-sur-Marne.

Un rappel : il est strictement interdit de nourrir ces animaux. Ceci a pour effet de les fixer sur un territoire et donc de créer des désordres dans les propriétés privées ou les espaces publics mais aussi d'augmenter les risques vis-à-vis de la sécurité routière. Un arrêté municipal a été pris en ce sens.

Course nature Première !

Organisée par la Municipalité de Pomponne, la 1^{ère} édition de la course nature « **Entre Dhuis et Marne** » se déroulera le mardi 8 mai au matin. Pour tous renseignements et inscription, rendez-vous dès le 15 janvier sur le site Internet www.pomponne.org



Site Internet communal

Le site Internet de la Commune www.pomponne.org a bénéficié récemment d'un rajeunissement. La nouvelle présentation est en ligne depuis la fin du mois de novembre. Elle est mieux adaptée aux habitudes de navigation des internautes. Les premiers avis sont positifs. Vous aussi pouvez nous faire connaître vos réactions sur cette nouvelle présentation. Les critiques constructives sont naturellement les bienvenues.



Parcs de stationnement

La société SAEMES qui assure la gestion des parcs de stationnement payant du Pôle Gare dans le cadre d'une DSP (Délégation de Service Public) -Cf article paru dans le dernier Vivre Pomponne- a rencontré depuis leur ouverture nombre de difficultés dont chacun a pu se rendre compte et qui ont affecté le fonctionnement normal de ces parcs. En effet, leurs équipements ont été la cible de nombreuses dégradations volontaires. Les bornes d'accès, barrières, caméras de vidéo protection ont été endommagés à plusieurs reprises, empêchant l'accès de ces aires de stationnement, en particulier sur les parcs Chabanneaux (en dehors des abonnés) et Marne. Par ailleurs, les délais importants de mise à disposition par France Télécom de lignes de transmission dédiées n'ont pas permis à SAEMES d'assurer dès le départ un fonctionnement optimal de ses équipements. Tout devrait rentrer dans l'ordre prochainement et chacun pourra stationner plus facilement sur le secteur de la gare. Enfin, la mise en place d'une borne de distribution de tickets de stationnement favorisera une meilleure gestion de la zone bleue du parking "quai Bizeau".